

OFFRE D'EMPLOI Brigadier(ère) scolaire

Description sommaire des différentes tâches à accomplir :

Le (la) brigadier(ère) scolaire accompagne de façon sécuritaire les écoliers qui traversent aux intersections désignées afin de prévenir les accidents de circulation, à l'aller et au retour de l'école.

Il (elle) assure la sécurité des écoliers et les informe des règles de sécurité. De plus, il collabore avec le service de police lors de situations particulières.

Exigences

- Diplôme d'études secondaires;
- Sens aigu des responsabilités et de la sécurité;
- Aptitudes pour travailler auprès des enfants;
- Assiduité, ponctualité, vigilance et bon jugement;
- Capacité à travailler à l'extérieur sous toutes les conditions climatiques;
- Disponibilité (flexibilité d'horaire compte tenu du travail demandé).

Note : Tout candidat autorise la Ville de Rosemère à effectuer une enquête de vérification et à prendre connaissance des résultats de cette dernière quant à d'éventuels antécédents judiciaires incompatibles avec la fonction postulée.

Conditions de travail

Les heures de travail sont du lundi au vendredi et sont établies en fonction des heures de classe, soit environ de 8 h 30 à 9 h 10. La personne pourrait également être appelée à effectuer des remplacements pour la période d'après-midi, de 15 h 45 à 16 h 10.

Notez qu'il est possible d'avoir seulement l'horaire du matin ou de l'après-midi.

Le (la) brigadier(ère) scolaire sera rémunéré(e) pour une heure de travail par présence au taux horaire de 20,97 \$.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae **AVANT le 21 juillet 2024** au service des Ressources humaines à l'adresse suivante : rh@ville.rosemere.qc.ca

La Ville de Rosemère souscrit au programme d'égalité en emploi. Les membres des groupes visés sont invités à poser leur candidature.

Nous remercions tous les postulants de leur intérêt. Nous ne communiquerons, toutefois, qu'avec les personnes qui seront convoquées à une entrevue.